



Commission d'accès
à l'information
du Québec

Dossier : 03 13 47

Date : 20040213

Commissaire : M^e Michel Laporte

X

-et-

Y

Demandeurs

c.

**MARC LEBLANC,
CLAUDE SIROIS**

Entreprise

DÉCISION

[1] Vu l'étude du dossier et la présence à l'audience de MM. Marc Leblanc et Claude Sirois;

[2] Vu que les demandeurs, bien que dûment convoqués, ne se sont pas présentés à l'audience fixée pour le 12 février 2004 et n'ont pas informé ni avisé la Commission d'accès à l'information (la « Commission ») des motifs de cette absence;

[3] Vu le témoignage rendu à l'audience par M. Sirois attestant qu'il ne détient plus les renseignements exigés par les demandeurs;

[4] En conséquence, la Commission considère que son intervention n'est manifestement plus utile et décide donc de FERMER le dossier.

MICHEL LAPORTE
Commissaire